

Les gants de protection

Organisme à but non lucratif, constitué autour de l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM), l'IMP regroupe des acteurs régionaux, des partenaires sociaux du commerce, du secteur des pêches maritimes, des cultures marines et un certain nombre de personnalités qualifiées. L'IMP assure une mission générale de prévention des risques professionnels pour le compte du ministère chargé de la mer.

Navigants du commerce ou de la pêche, armateurs, capitaines et patrons-pêcheurs, officiers et personnels d'exécution, préventeurs (services d'État, organismes de conseil, de contrôle...), tous sont associés à son action.

L'IMP œuvre pour préserver la santé et la sécurité des gens de mer en contribuant à la modernisation des flottes, à la formation des personnels, au développement de nouvelles formes d'organisation et d'équipement en lien avec les réalités quotidiennes des métiers maritimes.

Dans un environnement professionnel exigeant, les conditions de travail sont une composante essentielle de l'équilibre individuel, de l'efficacité des entreprises et, au-delà, de l'avenir de nos métiers.

Les gants de protection

SOMMAIRE

Introduction	5
Statistiques	6
Réglementation	7
Les grandes familles de gants de protection	8
Performances de sécurité	10

Introduction



Partie la plus fonctionnelle du corps humain, la main permet à l'homme d'interagir avec son environnement, de le façonner et de le modifier. Revers de cette habileté, elle est aussi la plus exposée aux agressions de cet environnement. Les statistiques d'accident du travail le démontrent : dans le secteur des pêches maritimes, un accident sur quatre est localisé au niveau des mains.

Les observations menées par l'IMP ces dernières années à bord des navires de pêche montrent que les marins travaillent de plus en plus avec des gants de protection, ce qui est positif. Cependant, elles mettent également en évidence que :

- les marins-pêcheurs manquent d'information sur les gants de protection existants,
- certaines tâches exposant les mains à de forts risques de coupures continuent à être effectuées sans protection,
- les gants de protection utilisés n'offrent pas toujours une protection adéquate vis-à-vis des risques auxquels les mains sont exposées.

Comme pour tout autre risque, l'évaluation des risques de blessures aux mains est le point de départ de la démarche de prévention :

- A quels types de risques est-on exposé (coupures, brûlures, produits chimiques, etc.) ?
- Quelles sont les conséquences potentielles en cas d'accident (simple plaie ou amputation) ?
- Peut-on envisager des protections collectives pour réduire ces risques (remplacer un produit chimique dangereux par un autre, moins dangereux) ?

A l'issue de cette démarche le recours aux gants de protection peut s'avérer impératif. Aujourd'hui, les fabricants et les distributeurs d'équipements de protection individuelle proposent une gamme de gants très vaste. Le nombre de références est d'ailleurs tel, qu'identifier le gant dont on a besoin peut s'avérer compliqué. Dans ces conditions, comment faire son choix ?

Ce guide a été conçu pour informer les marins-pêcheurs professionnels sur :

- les différents types de gants de protection existants,
- l'identification des informations relatives aux protections offertes par les gants,
- l'adéquation entre gants de protection et tâches effectuées sur les navires de pêche.

Constat statistique

Sources : QCATM (Questionnaire ENIM sur les circonstances des accidents du travail maritime), période 2003-2013



Sur la période 2003-2013, **3867 accidents du travail aux mains** (26% du total des ATM) ont été déclarés dans le secteur des pêches maritimes, en France métropolitaine. Dans certains métiers, une atteinte traumatique sur deux est localisée à la main ou au poignet et une sur quatre est une plaie de la main. Ces ATM surviennent dans 46% des cas lors de la manipulation des engins de pêche et dans 27% des cas pendant le travail et la manutention des captures.

La manipulation des engins de pêche

Cette activité regroupe les tâches de virage, filage préparation et réparation de l'engin de pêche. Bien que dans 38% des cas, elle entraîne une plaie, elle implique souvent des conséquences plus graves : 68% des amputations et 59 % des fractures aux mains. Majoritairement, les marins-pêcheurs sont victimes d'accidents de type «frappé, entraîné, coincé par...» (53%) plutôt provoqués par l'engin de pêche/panneau de chalut/auxiliaires de traction. Dans 31% des cas, il s'agit de «coupures, piqûres» également provoquées par l'engin de pêche mais aussi par l'utilisation de couteaux et outils à main.

Le travail et la manutention des captures

Dans plus d'un cas sur deux (53%), cette activité génère des plaies. Dans 63% des cas, ces accidents sont à l'origine de «coupures et piqûres» provoquées par l'utilisation de couteaux et outils à main.

Le port de gants de protection : une nécessité

Les blessures les plus importantes, écrasements et amputations, surviennent lors des opérations de filage et de virage. Ces atteintes graves sont souvent considérées comme hors de portée des moyens de protection individuelle. Cependant, pour les risques de coupures et de piqûres, ils offrent une protection adaptée qui doit permettre de réduire les accidents aux mains. Le port systématique de gants adaptés doit permettre de réduire le nombre et la gravité potentielle de ces blessures. Une série statistique récente montre que plus de la moitié des plaies sont déclarées du fait de la survenue de complications infectieuses qui génèrent des séquelles invalidantes et des arrêts de travail prolongés. Le port de gants ne nous affranchit pas de la désinfection et de la protection systématique des plaies avant de reprendre le travail.

Réglementation



Tout comme les casques, bottes, lunettes de protection, VFI (Vêtement de travail à flottabilité intégrée), etc., les gants de protection sont des EPI (Équipements de protection individuelle). A ce titre, ils sont soumis à des exigences réglementaires et normatives.

Évaluation des risques professionnels

Conformément aux principes généraux de prévention (art. L. 4121-2 du Code du Travail), la mise à disposition et le port des gants de protection dans les situations de travail résultent d'une démarche d'évaluation des risques professionnels qui doit envisager d'autres actions de prévention possibles : supprimer ou limiter suffisamment les risques par des moyens de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Conformité CE de l'EPI

Conformément à la directive européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989, le marquage de conformité CE doit figurer sur le gant de protection. Il permet de matérialiser la conformité de l'EPI aux règles techniques et aux procédures de certification imposées par la réglementation.

Mise à disposition

L'employeur est tenu de fournir gratuitement des gants de protection conformes à la réglementation (marquage CE).

Information

L'employeur est tenu d'informer ses marins sur :

- les risques contre lesquels les gants les protègent ;
- les conditions d'utilisation des gants, notamment les usages auxquels ils sont réservés.

Port, utilisation

L'employeur s'assure du port effectif des gants de protection par les marins.

Chaque marin doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail. Il est donc tenu d'observer les prescriptions concernant l'utilisation des gants de protection.

Les grandes familles de gants de protection

Il n'existe pas un gant de protection «unique» capable d'offrir un niveau de confort et de protection optimal pour toutes les situations de travail. Les tableaux suivants décrivent les grandes familles de gants disponibles sur le marché ainsi que leur utilisation possible à bord des navires de pêche.



Gants de soudeur

Pour les travaux de soudure (gants spécifiques)



Gants cuir standards

Pour les manutentions légères à lourdes en milieu gras ou humide : avitaillement, travaux lourds sur les engins de pêche, manipulation de câbles.

GANTS CUIR

Ils sont appréciés pour leur confort et leur efficacité contre la transpiration. On distingue, d'une part, le cuir pleine fleur qui offre une bonne dextérité, confort et précision et, d'autre part, la croûte de cuir qui est plus épaisse et offre une meilleure résistance à l'abrasion.

GANTS SYNTHÉTIQUES

Ils sont très souples et offrent une très bonne dextérité et sensibilité. Sans support textile, ils sont entièrement constitués d'un matériau naturel (latex) ou synthétique : nitrile, néoprène, PVC, butyl, etc. Ils sont dédiés à la manipulation des produits chimiques : entretien du navire, du compartiment machine et des locaux de vie ; nettoyage de pièces mécaniques.

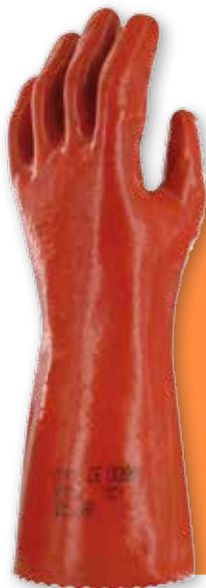


GANTS TEXTILES NON-ENDUITS

L'enveloppe du gant est constituée d'une fibre textile naturelle ou synthétique assemblée par tissage ou tricotage. Elle donne aux gants ses propriétés antidéchetement, anticoupure, antichaleur... Ils sont dédiés aux travaux de précision en milieu sec. Ils peuvent être utilisés en sous-gants pour les travaux en milieu humide : traitement des captures et manipulation des engins de pêche.

On distingue :

- les fibres naturelles : coton, laine, soie ;
- les fibres synthétiques : polyamide, polyester et acrylique (ex : Nylon®), para-aramide (ex : Kevlar®), polyéthylène (ex : Dyneema®).



Enduction totale

Pour la manipulation des produits chimiques et les travaux en milieu humide ou gras : traitement des captures et manipulation des engins de pêche.

GANTS TEXTILES ENDUITS

L'enveloppe peut recevoir une enduction partielle ou totale qui apporte au gant une propriété complémentaire : étanchéité, résistance à l'abrasion, aux produits chimiques... On trouve notamment : le latex, le nitrile, le néoprène, le PVC, le polyuréthane, le butyl, etc.

Enduction partielle pour...

Travaux de précision en milieu mi-humide ou gras



Performances de sécurité

Les protections offertes par les gants répondent à des normes européennes (EN) relatives à des risques spécifiques. Des tests normalisés déterminent les niveaux de performances des gants. Les résultats obtenus aux tests sont indiqués par des nombres (croissants avec la performance) ou des lettres. Si un test n'est pas applicable, un «X» figure à la place du nombre. Le tableau ci-dessous indique les pictogrammes les plus courants visibles sur l'emballage de gants neufs et/ou directement sur les gants.



EN 420 - Exigences générales en terme d'ergonomie, de dextérité, d'innocuité, de marquage, d'informations et de mode d'emploi

Dextérité du gant : indique le plus petit diamètre (mm) d'une épingle pouvant être saisie avec la main gantée 3 fois en 30 secondes

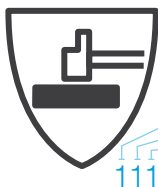
Niveau 1 : 11,0 mm

Niveau 2 : 9,5 mm

Niveau 3 : 8,0 mm

Niveau 4 : 6,5 mm

Niveau 5 : 5,0 mm



EN 388 - Contre les risques mécaniques

Les chiffres indiquent le niveau de performance contre un risque donné :

Résistance à l'abrasion (1 à 4)

Résistance à la coupure (1 à 5)

Résistance à la déchirure (1 à 4)

Résistance à la perforation (1 à 4)



EN 374-1 - Contre les risques chimiques faibles

Gants étanches aux liquides avec protection minimale contre les produits chimiques



EN 374-2 - Contre les micro-organismes

Gants étanches aux micro-organismes conformes, au minimum, au niveau 2 de l'essai de pénétration. La résistance à la pénétration des gants est définie sur 3 niveaux de qualité acceptable.



ABCD

EN 374-3 - Contre les risques chimiques élevés

Les lettres indiquent les produits chimiques contre lesquels le gant protège la main pendant au moins 30 minutes.

Liste des produits chimiques :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| A : Méthanol | G : Diéthylamine |
| B : Acétone | H : Tétrahydrofurane |
| C : Acétonitrile | I : Acétate d'éthyl |
| D : Dichlorométhane | J : n-heptane |
| E : Disulfure de carbone | K : Hydroxyde de sodium à 40% |
| F : Toluène | L : Acide sulfurique 96% |



111

EN 511 - Contre le froid

Les chiffres indiquent les niveaux de performance contre un risque donné :

- Isolation thermique au froid par convection (*) (0 à 4)
- Résistance thermique au froid par contact (0 à 4)
- Test de pénétration d'eau (0 ou 1)



111111

EN 407 - Contre la chaleur et le feu

Les chiffres indiquent les niveaux de performance contre un risque donné :

- Résistance à l'inflammabilité (1 à 4)
- Chaleur de contact (1 à 4)
- Chaleur de convection (*) (1 à 4)
- Chaleur radiante (1 à 4)
- Petites projections de métaux liquides (1 à 4)
- Grandes projections de métaux liquides (1 à 4)

EN 12477 - Gants de protection pour soudeurs

- Type A : pour le soudage MIG-MAG
- Type B : pour le soudage nécessitant une grande dextérité comme le soudage TIG



Directive cadre EC/1935/2004

Gant adapté au contact alimentaire



EN 60903 - Pour les travaux sous tension

Gants contre les chocs électriques lors de travaux sous tension ou au voisinage de parties actives. Leurs classes correspondent aux niveaux de tension d'utilisation.

(*) Mouvement d'air créé par la différence de température entre deux masses d'air



INSTITUT MARITIME DE PRÉVENTION
Pour l'amélioration de la santé et la sécurité au travail

60 Avenue de la Perrière, 56100 Lorient
02 97 35 04 30 - contact@imp-orient.com
www.imp-orient.com